

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 2 février 2015 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **9943-02-15 – Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. Ajout du point 1.5 Appui au développement immobilier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9944-02-15 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier et de l'assemblée spéciale du 19 janvier 2015**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier et de l'assemblée spéciale du 19 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9945-02-15 - Autorisation paiement BBD évaluateurs agréés**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 12 136,66\$ à la firme BBD Évaluateurs agréés et un chèque à la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc. au montant de 9 502,68\$. Ces montants seront pris à même le règlement 361-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Alain Paquin, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement numéro 410-2015 modifiant les règlements 339-2009, 348-2010 et 293-2006 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité.

**9946-02-15 - Location contrat photocopieur**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la location d'un photocopieur de marque Sharp MX5141N de la firme Copicom Inc. tel que leur offre du 16 janvier 2015. D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9947-02-15 - Avenant La Capitale Assurances et gestion du patrimoine Inc.**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'autoriser le Maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer l'avenant no. 1 de La Capitale assurances et gestion du patrimoine Inc. pour l'assurance collective des employés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9948-02-15 – Appui au développement immobilier.**

Considérant le ralentissement de la vente d'immobilier

Considérant l'objectif du développement résidentiel à Venise-en-Québec

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise que les maisons modèles ne soient taxées que sur la valeur du terrain jusqu'au moment de la vente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9949-02-15 – Rapport inspecteur**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 5 janvier 2015 au 26 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9950-02-15 – Octroi contrat inspection arbres et estimation de coûts – 243 Avenue Venise Ouest**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Le Groupe Desfor Région Montérégie pour l'inspection des arbres pour la propriété sise au 243 Avenue Venise Ouest tel que leur offre de janvier 2015 pour un montant de 4 570\$ plus taxes et également d'accorder un contrat à la firme Groupe Solution Sinistre de Carignan afin de nous soumettre un rapport pour l'estimation des coûts pour des travaux de décontamination du bâtiment pour un montant 54\$/heure et 56\$/déplacement plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9951-02-15 - Projet Développement et Innovation Haut-Richelieu – M.R.C. du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT la résolution 13805-15 adoptée par la M.R.C. du Haut-Richelieu relativement à l'appui de la M.R.C. du Haut-Richelieu aux projets de Développement et Innovation Haut-Richelieu auprès d'industrie Canada dans le cadre du programme « Un Canada Branché » afin de desservir le territoire par fibre optique;

CONSIDÉRANT que Développement et Innovations Haut-Richelieu est une compagnie créée en vertu de la loi sur les Compagnies ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec est déjà desservie sur l'ensemble de son territoire et n'a pas l'intention de cautionner quelque montant que ce soit;

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la M.R.C. du Haut-Richelieu que la Municipalité de Venise-en-Québec ne souhaite pas participer de quelque façon que ce soit à la réalisation du projet de Développement et Innovations Haut-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9952-02-15 – Nomination M. Stéphane Berger**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce conseil nomme M. Stéphane Berger en tant que responsable du soutien technique et de l'Équipement du service des Premiers Répondants de niveau 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9953-02-15 - Demande aide financière Programme pour la formation des pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Venise-en-Québec désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Venise-en-Québec prévoit 15 inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9954-02-15 - Remerciement Pourvoirie Courchesne intervention 8 janvier 2015**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à Pourvoirie Courchesne pour le prêt d'une cabane à pêche lors de l'incendie survenu à St-Sébastien le 8 janvier dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9955-02-15 - Augmentation salaire premiers répondants**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Qu'une augmentation de 2% soit accordée aux premiers répondants pour l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. MICHEL VANIER SE RETIRE**

**9956-02-15 - Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement no. 411-2015**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement intitulé « règlement numéro 411-2015 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme no. 311-2007 visant à détacher une partie de l'aire d'affectation résidentielle RF afin de créer une nouvelle aire résidentielle RH destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et afin de créer des aire publiques-communautaires PC

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement numéro 411-2015 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme no. 311-20078 visant à détacher une partie de l'aire d'affectation résidentielle RF afin de créer une nouvelle aire résidentielle RH destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et afin de créer des aire publiques-communautaires PC

**9957-02-15 - Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement no. 412-2015**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement intitulé « règlement numéro 412-2015 amendant le Règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone résidentielle Ha-13 afin de créer une nouvelle zone résidentielle Ha destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et à créer trois zones publiques-communautaires Pb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement numéro 412-2015 amendant le Règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone résidentielle Ha-13 afin de créer une nouvelle zone résidentielle Ha destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et à créer trois zones publiques-communautaires Pb.

**M. MICHEL VANIER REPREND SON SIÈGE**

**9958-02-15 - Mandat arpenteur – station de pompage PP-8**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil mandate l'arpenteur Denicourt afin de préparer une description technique d'une partie du lot 5106731 (ancien lot 188-3) pour une superficie de 64 mètres carrés pour l'implantation de la station de pompage PP-8 sur la 23<sup>e</sup> Avenue Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9959-02-15 - Mandat notaire acquisition lots station de pompage PP-8**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte l'offre au montant de 5 500\$ de Les Entreprises Gilbert Lalonde Inc. pour la vente de 64 mètres carrés d'une partie du lot 5106731 (ancien lot 188-3) pour l'installation d'une station de pompage sur la 23<sup>e</sup> Avenue Est.

De mandater Me Roseline Ménard Notaire afin de préparer le contrat d'achat. D'autoriser le Maire ou le maire-suppléant et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9960-02-15 - Autorisation de paiement BPR Infrastructure Inc.**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 28 226.37\$ à la firme BPR Infrastructure Inc. pour les travaux pour la conception de plans et devis et relevés topographiques ainsi que la demande de CA au MDDELCC dans le projet du prolongement des réseaux d'égout aqueduc de la Pointe-Jameson Phase 2 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9961-02-15 - Servitude de passage – 15<sup>e</sup> Avenue Est**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte l'offre au montant de 7 560\$ de M. Kevin Mosher pour l'établissement d'une servitude de passage sur une partie du 5106484 (ancien lot P-190-38) tel que décrit sur la description technique préparée par Denicourt Arpenteurs géomètres et portant le numéro de dossier 10352 minute 27233 pour l'installation du réseau d'égout aqueduc de la 15<sup>e</sup> Avenue Est au lot 5106479 (ancien lot 190-37).

De mandater Me Roseline Ménard Notaire afin de préparer le contrat notarié. D'autoriser le Maire ou le maire-suppléant et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9962-02-15 - Demande du MDDELCC (Ministère développement durable environnement et lutte aux changements climatiques)**

CONSIDÉRANT une demande présentée au MDDELCC relativement au prolongement des réseaux d'égout aqueduc de la Pointe-Jameson Phase 2 ;

CONSIDÉRANT qu'avant d'approuver les travaux, le MDDELCC demande des engagements de la part de la Municipalité ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil confirme que dans la zone de grand courant (0-20 ans), seuls les bâtiments existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés ;

Que ce Conseil s'engage à effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage (étalonnage) après la mise en service du nouveau poste de pompage no. 8 et à retourner la fiche technique révisée au MDDELCC et au MAMOT.

Que ce Conseil approuve le plan d'action en annexe pour la mise à niveau STEP de Venise-en-Québec daté du 30 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9963-02-15 - Mandat firme Tetra Tech – étude STEP**

CONSIDÉRANT une demande du MDDELCC pour la mise à niveau STEP ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme TETRA TECH pour la réalisation d'une étude d'alternatives de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées (STEP) de la Municipalité pour un montant de 19 500\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9964-02-15 - Tournois de pétanque**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la tenue de tournois de pétanque pour la saison estivale 2015 les dimanches 24 mai, 14 juin, 5 juillet, 9 août et 6 septembre 2015. Qu'un chèque au montant de 600\$ soit émis au Club International de Pétanque Champlain/Richelieu représentant la contribution de la Municipalité pour ces 5 tournois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9965-02-15 - Autorisation cantine tournois hockey d'antan et curling**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise l'installation d'une cantine sur le lac les 6, 7 et 8 février 2015 pour le hockey d'antan et également pour le tournoi de curling du 20, 21 et 22 février 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9966-02-15 - Bail lot grève – quai municipal**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'un chèque au montant de 73,58\$ soit émis pour le loyer du lot de grève représentant le loyer pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9967-02-15 - Résolution Municipalité Sébastien – transport adapté**

CONSIDÉRANT une résolution de la Municipalité de St-Sébastien relativement au recalcul des prévisions budgétaires 2014 pour le transport adapté comme la méthode de calcul pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le budget 2014 ne peut être modifié et que l'accord intervenu entre les municipalités sur la nouvelle méthode de calcul devait débiter en 2015 ;

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Municipalité de St-Sébastien qu'il n'est pas d'accord avec le recalcul des prévisions budgétaires 2014 pour le transport adapté.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9968-02-15 – Autorisation signature Calendrier de conservation**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec est un organisme public;

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre la refonte de ce calendrier à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9969-02-15 – Compte du mois

Proposé par : M. Jacques Landry  
 Appuyé par : M. André Surprenant  
 ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 308 210.30\$ le tout tel que ci-après listé.

# CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1400105	ANNULÉ		0,00 \$
L1400106	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	10 022,21 \$
L1400107	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	TÉLÉPHONIE-TIMBRES-FLEURS	446,60 \$
L150001	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	SERVICE INCENDIE-PREMIER RÉPONDANT	191,55
L1500102	MRC DU HAUT RICHELIEU	MAT. RÉSIDUELLES-QUOTE- PART-DIGUES	20298,88
L1500103	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	325,22
L1500104	XITTEL	INTERNET	132,11
C1400815	PAVAGE MASKA INC.	TRAVAUX-RETENUE	15 475,56 \$
C1400816	REMPLECE CHÈQUE 2014-C1400186	449 AVENUE VENISE OUEST	0,00 \$
C1400817	REMPLECE CHÈQUE 2014-C1400743	FONDS DE PENSION	0,00 \$
C1400818	BPR INFRASTRUCTURE INC.	SECTEUR EST POINTE- JAMESON	37 194,42 \$
C1400819	BOOM 104.1 FM	VŒUX DE NOEL	919,80 \$
C1400820	CONSERVATION DE LA NATURE-QUÉBEC	BAIL LOCATION 2014	193,17 \$
C1400821	ENVIRONEX	TEST D'EAU	171,53 \$
C1400822	PETITE CAISSE	AU 31 DÉCEMBRE 2014	185,25 \$
C1500001	CHOINIÈRE ET MORIN INC.	DÉNEIGEMENT-1ER VERSEMENT	14 024,35 \$
C1500002	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	223,12 \$
C1500003	ATELIER ET DÉCOUPAGE BOURGES 2014 INC.	POELE A BOIS	2 169,68 \$
C1500004	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	CONTRIBUTION ANNUELLE 2015	1 541,63 \$
C1500005	VILLE DE SAINT-JEAN- SUR-RICHELIEU	TRANSPORT ADAPTÉ 2015	7 524,00 \$
C1500006	ADMQ	ADHÉSION 2015	735,75 \$
C1500007	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ	COTISATION 2015	272,49 \$
C1500008	AUBRY MICHELINE	CCU DU 05 JANVIER 2015	45,00 \$
C1500009	BAERTSCHI RENÉ	CCU DU 05 JANVIER 2015	35,00 \$
C1500010	BÉGIN DIANE	ÉCHANGEUR D'AIR	148,32 \$
C1500011	BOUTHOT GÉRARD	CCU DU 05 JANVIER 2015	35,00 \$
C1500012	CMP MAYER INC.	PREMIER RÉPONDANT	240,89 \$
C1500013	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	CONTRAT ANNUEL 2015	4 415,04 \$
C1500014	SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE	ENTRAIDE INCENDIE	537,20 \$
C1500015	DEGONGRE MICHEL	REMBOURSEMENT	67,75 \$
C1500016	ÉDITIONS YVON BLAIS	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT	473,55 \$
C1500017	ENVIRO-OPTION INC.	ANALYSE QUALITÉ DE L'AIR	5 484,34 \$
C1500018	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE POSTE-DICOM	10,34 \$
C1500019	ROBERT FLEURY	CCU DU 05 JANVIER 2015	35,00 \$
C1500020	GROUPE ULTIMA INC.	AVENANT ASSURANCE	81,00 \$
C1500021	GERVAIS MARIELLE	CCU DU 05 JANVIER 2015	35,00 \$
C1500022	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	PUBLICATION	167,87 \$



C1500023	KERNEN CLAIRE-LISE	CCU DU 05 JANVIER 2015	35,00 \$
C1500024	KOGIK INFORMATIQUE	SERVICE INCENDIE	786,43 \$
C1500025	LES UNIFORMES W. GRADINGER/UNIPLUS	SERVICE INCENDIE	71,25 \$
C1500026	LA CAPITALE ASS. ET GEST. DU PATRIMOINE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 188,25 \$
C1500027	MISSION COMMUNICATIONS CANADA	P.P.5.-FORFAIT ANNUELS STAT. POMPAGES	6 562,54 \$
C1500028	MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN INC.	P.P.7.	416,21 \$
C1500029	MINISTRE DES FINANCES	VÉHICULES LOURDS	136,00 \$
C1500030	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	518,38 \$
C1500031	PG SOLUTIONS	SERVICE INCENDIE	764,58 \$
C1500032	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	VIGNETTES PEP	38,15 \$
C1500033	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	SERVICE INCENDIE	77,82 \$
C1500034	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	GESTION PRÉVENTION	621,62 \$
C1500035	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	PARC DE LA NATURE	143,72 \$
C1500036	TROTTIER PIERRE	CCU DU 05 JANVIER 2015	35,00 \$
C1500037	BORDO LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	1 096,75 \$
C1500038	CLAUDE ET FRANCOIS PHÉNIX & FILS INC.	LUMIÈRES DE RUES	381,72 \$
C1500039	DEMERS JACQUES	VOIRIE-VETEMENT	339,16 \$
C1500040	GARAGE YVES ST- LAURENT	VOIRIE	352,41 \$
C1500041	L'HOMME ET FILS	P.R.-VOIRIE-MAISONNETTE- PATIN.-PARC JAMESON-ETC.	2 915,50 \$
C1500042	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE-SERVICE INCENDIE	109,20 \$
C1500043	MATÉRIAUX COUPAL INC.	MAISONNETTE-ÉGLISE	1 197,02 \$
C1500044	PLOMBERIE PIER-EAU INC.	CHALET DES GÉNÉRATIONS	91,98 \$
C1500045	RONA INC.	QUAI MUNICIPAL-PARC JAMESON-MAISONNETTE	3 420,35 \$
C1500046	SUPER SOIR	VOIRIE-POMPIER-ENT. MACHINERIE	596,27 \$
C1500047	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	POMPIER-RECHARGE CYLINDRES	517,06 \$
C1500048	Y.B. INFORMATIQUE	HOTEL DE VILLE-CHALET DES GÉNÉRATIONS	143,72 \$
C1500049	VILLE DE BEDFORD	HONORAIRES PRÉVENTIONNISTES	437,54 \$
C1500050	9157-1752 QUÉBEC INC.	INDEMNITÉS PROVISIONNELLES	83 929,00 \$
C1500051	9198-1498 QUÉBEC INC.	INDEMNITÉS PROVISIONNELLES	54 888,00 \$
		<b>SOUS-TOTAL</b>	285 669,25 \$
		<b>SALAIRES DU 28 DÉCEMBRE AU 24 JANVIER</b>	
		<b>EMPLOYÉS</b>	19 523,43 \$
		<b>CONSEILLERS</b>	3 017,62 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>308 210,30 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9970-02-15 - Motion de félicitations**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée aux bénévoles de la Galerie d'Art de Venise-en-Québec pour leur bon travail et implication lors de la journée portes ouvertes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9971-02-15 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 2 février 2015 soit levée à 20h40

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.